

*EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE*

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 7
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Vice-Présidente, en la salle de réunion de l'Agora à saint aubin de Blaye.

Date de convocation : 29 juin 2020

**Etaient Présents : Mmes DERVILLE- GOT – GUILLEN - LABARRIERE – MONSEIGNE-
QUENTIN.
M LABRIEUX**

**Absents représentés : Mme de ROFFIGNAC pouvoir à Mme GUILLEN, M. RENARD pouvoir à
Mme MONSEIGNE, M. Jean-Jacques CORSAN pouvoir à Mme Pascale GOT**

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN

Délibération N°2020-02-31 : Signature d'une convention cadre de partenariat entre le SMIDDEST et le CEREMA Sud-Ouest, convention d'innovation et de coopération pour la prévention et la gestion du risque inondation dans l'estuaire de la Gironde, période 2020 – 2023 *Vu le CGCT* ;

*Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2512-5 alinéa 2° ayant trait aux marchés publics de services relatifs à la recherche et développement pour lesquels l'acheteur n'acquiert pas la propriété exclusive des résultats ou ne finance pas entièrement la prestation ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2511-6 ayant trait à la mise en œuvre de coopérations entre pouvoirs adjudicateurs en vue d'atteindre les objectifs de service public qu'ils ont en commun.*

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article unique. D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention susmentionnée.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Saint-Aubin-de-Blaye, le 7 juillet 2020

La Présidente


Françoise de Roffignac
